



**AVIS DESTINE AUX IMPORTATEURS
DE L'HUILE D'OLIVE DE QUALITE VIERGE ET EXTRA VIERGE**

Il est porté à la connaissance des importateurs que, dans l'objectif d'assurer un approvisionnement normal du marché intérieur, le gouvernement a décidé par le décret n° 2.24.960 (BO n°7344 bis du 19 octobre 2024), de suspendre, jusqu'au 31 décembre 2024, le droit d'importation applicables à l'huile d'olive de qualité vierge et extra vierge relevant des positions tarifaires n°1509.20.00.00 et 1509.30.00.00 du tarif douanier et ce, dans la limite de **10.000 tonnes**.

Les importateurs désirant bénéficier de ce quota doivent adresser leurs demandes par voie électronique à l'adresse email contingent-tarif@mcinet.gov.ma ou par voie recommandé avec accusé de réception, à la Direction Générale du Commerce (Parcelle 14, Business Center, Aile Nord, Bd Riad, Hay Riad), et ce, au plus tard le **25 novembre 2024 à 16H00**.

A noter que les demandes présentées après expiration du délai précité ou non accompagnées des documents justificatifs susmentionnés ne seront pas prises en considération.

Les demandes doivent **obligatoirement** contenir les pièces suivantes :

- Un tableau contenant les quantités demandées conformément au modèle figurant en annexe 1 ;
- Un tableau récapitulatif, **sous format Excel**, des opérations d'importation (Régime « mise à la consommation ») de la marchandise objet de la demande, au cours des trois dernières années, accompagné des documents justifiant ces importations (Déclarations Uniques de Marchandises (DUM) et Engagements d'Importation dûment imputés par les services douaniers) annexe 2.
- Une copie du Certificat d'Immatriculation au Registre de Commerce ;
- Les coordonnées du point focal de l'entreprise, conformément au modèle figurant en annexe 3.
- Une copie de l'Attestation Fiscale ou les dernières déclarations de l'Impôt sur les Sociétés (IS) et de la TVA.

La répartition du contingent tarifaire susvisé sera effectuée par une commission interministérielle composée des représentants du Ministère de l'Industrie et du Commerce, du Ministère chargé de l'Agriculture et l'Administration des Douanes et Impôts indirects.

Le résultat de la répartition sera publiée sur le site web du Ministère de l'Industrie et du Commerce.



Annexe 1

QUANTITES DEMANDEES

PRODUITS	SH	QAUNTITES DEMANDEES EN (T)



Date, cachet et signature :

Annexe 2

MODELE DE PRESENTATION DES DONNEES DES IMPORTATIONS

(À fournir sous format électronique)

Désignation du produit :

Nomenclature douanière :

Année 2021/2022 (Du 1er Novembre 2021 au 31 Octobre 2022) :

N°DUM	Date DUM	N° de l'engagement d'importation	Date de l'engagement d'importation	Pays d'origine	Poids
Total					

Année 2022/2023 : (Du 1er Novembre 2022 au EA Octobre 2023) :

N°DUM	Date DUM	N° de l'engagement d'importation	Date de l'engagement d'importation	Pays d'origine	Poids
Total					

Année 2023/2024 : (Du 1er Novembre 2023 au 31 Octobre 2024) :

N°DUM	Date DUM	N° de l'engagement d'importation	Date de l'engagement d'importation	Pays d'origine	Poids
Total					

Je soussigné, en ma qualité de de la société
....., déclare sur l'honneur que les données ci-dessus sont exactes.

Date, cachet et signature :



Annexe 3 :

COORDONNES DU POINT FOCAL

Nom et Prénom :.....

Fonction :.....

Société :.....

N° de tél Fixe :.....

N° de tél Portable :.....

N° de Fax :.....

Adresse e-mail :.....

